

60510 - Soutien à l'attractivité des territoires

Proposition d'approbation d'une convention de partenariat relatif au déploiement d'un chef de projet "Centralité" sur la Commune de MOLSHEIM

Rapport n° CP/2019/305

Service gestionnaire :

L - Mission aménagement, développement et emploi

Résumé :

Dans le cadre de la nouvelle stratégie habitat 2018-2024 approuvée par le Conseil départemental le 26 mars 2018 (CD/2018/008) et en réponse à l'axe 1 "Dynamiser les territoires pour soutenir l'attractivité résidentielle des centralités et encourager l'innovation", il a été décidé de désigner jusqu'à neuf chefs de projet "centralité" sur le territoire du Bas-Rhin.

3 postes ont ainsi été créés par décision du Conseil Départemental lors de sa séance du 15 décembre 2018 (délibération n° CD/2018/137).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de déployer un poste en partenariat avec la Commune de Molsheim.

Il est également proposé à la Commission Permanente de solliciter la Commune de Molsheim pour financer partiellement le coût du déploiement, et d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Molsheim.

Le Conseil Départemental a approuvé, par délibération du 26 mars 2018, la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie habitat pour la période 2018-2024 (CD/2018/008).

Dans ce cadre et pour permettre aux collectivités de renouer avec l'attractivité résidentielle, le Département souhaite impulser une démarche globale de développement des territoires, au travers de la revitalisation des villes moyennes et des bourgs-centre.

Pour accompagner la vitalité et l'attractivité des centralités et afin de répondre aux défis socio-économiques des territoires de demain, le Conseil Départemental a décidé que le Département identifierait jusqu'à neuf chefs de projet "centralité" sur la période 2018-2021. Ces chefs de projet "centralité", dont le coût serait supporté à parts égales entre le Département et la collectivité partenaire, seraient dédiés au développement d'un bourg-centre ou d'une ville moyenne.

Ainsi par délibération du 15 décembre 2018, le Conseil Départemental a approuvé la création de 3 postes de chefs de projet « centralité ». Les recrutements seraient proposés pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Il est proposé que les chefs de projet « centralité » soient des développeurs de territoire, portant la démarche de soutien à l'attractivité d'un bourg-centre en interface avec les élus et les acteurs locaux. A ce titre, ils participeraient à l'élaboration de la démarche (priorisation des enjeux, mise en place d'un plan d'action, etc ...), garantiraient l'articulation ainsi que la cohérence des projet et les enrichiraient de leur vision, mobiliseraient les forces vives du territoire, coordonneraient l'action des partenaires.

Sur le territoire Sud, la Commune de Molsheim a fait part de son intérêt quant au recrutement d'un chef de projet centralité, en charge de développer des actions de revitalisation du centre-ville.

Ce territoire est en effet marqué par certains enjeux :

- besoin de renforcement de l'attractivité du bourg-centre de Molsheim,
- soutien à l'installation et à la dynamisation des commerces en centre-ville, face à un contexte en évolution (réaménagement de la gare de Molsheim)
- lutte contre la vacance (commerces, logements du centre-ville)
- valorisation du patrimoine bâti,

Le chef de projet "centralité", en lien avec la chaîne d'ingénierie départementale (notamment l'ATIP, l'EPFA, le CAUE et l'ADIRA), se chargerait de mettre en place, puis de coordonner les actions en réponse à ces enjeux.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider du recrutement et du déploiement d'un chef de projet centralité pour la Commune de Molsheim.

Afin de fixer le cadre du recrutement de ce chef de projet "centralité" entre le Département et la Commune, il est proposé de clarifier les droits et les obligations de chacune des parties.

A cet effet, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes d'un projet de convention de partenariat relative au déploiement d'un chef de projet "centralité" pour Molsheim, annexé au présent rapport.

Ce projet de convention décrit notamment les activités du chef de projet, son rattachement administratif auprès du Département du Bas-Rhin ainsi que les conditions de versement des contributions financières de chacune des parties.

Les dépenses liées à ce poste ont été inscrites au budget primitif 2019 (Cf. délibération n° CD/2018/137).

La Commission territoriale du territoire d'action sud a émis un avis favorable à ces propositions le 24 juin 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du recrutement et du déploiement d'un chef de projet "Centralité", agent du Département du Bas-Rhin, sur la Commune de Molsheim, territoire de la Communauté des Communes de la région de Molsheim-Mutzig ;

- *décider de solliciter la Commune de Molsheim pour financer partiellement le coût du déploiement ;*
- *approuve les termes du projet de convention de partenariat, joint à la présente délibération, relative au déploiement d'un chef de projets "Centralité" pour Molsheim, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Molsheim ;*
- *autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 28/06/19

Le Président,



Frédéric BIERRY